

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 17 (1909)
Heft: 7

Artikel: Le cimetière du Boiron : thèses de préhistoire suisse
Autor: Forel, F.-A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-16641>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

moins un procès-verbal à teneur duquel le Seigneur Hacbret était censé avoir prêté serment entre les mains du Trésorier et non entre celles du Bourgmaistre. Six ans plus tard le Seigneur Maggeran, successeur d'Hacbret, exhiba cet écrit, resté inconnu, et prétendit ne prêter serment qu'entre les mains du trésorier Morlot. Il ne se décida à suivre les formes usitées que sur les réclamations énergiques du conseil; d'ailleurs il ratifia son serment en mains de ce trésorier.

Lors de l'entrée en charge de Samuel Moutach comme bailli, en 1749, le gouvernement souleva encore de nouvelles difficultés. Après tergiversation, il consentit enfin à suivre la procédure arrêtée en 1662.

Persévérants comme ils l'étaient, les Seigneurs de Berne seraient peut-être parvenus, avec le temps, à faire mettre de côté la cérémonie un peu compliquée du serment, puis le serment lui-même comme d'inutiles vieilleries. La révolution vaudoise de 1798 les empêcha d'essayer ce dernier pas.

(*A suivre.*)

B. DUMUR.

LE CIMETIÈRE DU BOIRON

THÈSES DE PRÉHISTOIRE SUISSE

Les découvertes des archéologues suisses des cinquante dernières années nous ont révélé une phase jusqu'alors ignorée de la préhistoire de notre patrie. Le peuple constructeur des stations lacustres, les Palafitteurs, nous est connu dans la plupart des faits de sa vie économique et industrielle. Nous savons son architecture, sa technique, ses arts et métiers, ses occupations agricoles et ménagères, son alimentation; la faune, la flore qui l'entouraient et par suite le climat dans lequel il vivait, la géologie de l'époque à laquelle il bâtissait ses chalets de bois sur pilotis dans nos lacs; nous

avons suivi son développement industriel qui l'a fait passer des phases les plus primitives de l'âge de la pierre néolithique à un art plus avancé de la taille et du forage des pierres vertes, ensuite à la métallurgie, du cuivre d'abord, puis du bronze, puis du fer, qui lui a fait franchir ainsi les grandes étapes de la civilisation. Les Pompeïs lacustres de l'Europe centrale nous ont appris tout, ou presque tout, des mœurs et des usages de leurs habitants.

Il nous manquait cependant un des traits de leur vie sociale, le plus important peut-être pour des études comparatives avec les peuples des autres pays. Nous ne savions rien de précis sur les mœurs funéraires des Palafitteurs. Or, dans les contrées où l'on n'a pas, comme dans nos lacs, retrouvé les débris des constructions et du mobilier ménager, l'on n'a guère que les tombes pour reconstituer les faits de l'archéologie. Comme nous ignorions les sépultures de nos Palafitteurs, nous étions dans l'impossibilité de les placer avec sûreté dans la préhistoire de l'Europe. Il y avait là une lacune déplorable dans nos connaissances.

Ce n'est pas que l'on n'eût trouvé dans le sol suisse un grand nombre de tombeaux venant des âges de la pierre, du bronze et du fer préhistorique ; mais ces découvertes isolées étaient remarquablement diverses. Inhumation et incinération, sépulture sous tumulus ou sépulture en terre plate, caissons et cistes ou inhumation en terre libre, urnes cinéraires ou foyers de cendres dispersées sans enveloppe, squelettes étendus ou squelettes accroupis, cadavres isolés ou cadavres réunis à plusieurs dans le même ciste, jusqu'à l'ossuaire étrange d'Auvernier où une vingtaine de corps avaient été entassés dans des chambres compliquées, enfin mobilier funéraire très varié. Et encore ces trouvailles plus ou moins éloignées des lacs n'étaient que rarement en relation possible avec des villages palafittes auxquels elles auraient appartenu. Nous étions tellement dans l'incertitude au sujet des mœurs

funéraires des Palafitteurs qu'en terminant un chapitre où j'essayais de résumer nos connaissances sur ce sujet, j'en venais à hasarder l'hypothèse que peut-être ces peuples auraient pratiqué la submersion des corps, auraient fait couler à fond leurs morts, au large dans le lac ¹.

La question avait un si puissant intérêt que je me suis décidé à reprendre, après trente ans de chômage, les études d'archéologie qui avaient occupé ma jeunesse et à suivre une piste que je soupçonnais devoir me mener au but.

Près de Morges, sur la colline du Boiron, on avait trouvé en 1823 quelques tombes ² dont le mobilier avait été conservé à Morges et à Lausanne, appartenant certainement à ce que nous appelons aujourd'hui le bel-âge du bronze des Palafitteurs; en 1863, j'avais fait des essais infructueux de recherche de ce cimetière. Plus tard, à partir de 1890, l'exploitation d'une gravière a mis au jour une vingtaine de tombes; le mobilier a été en partie recueilli au collège de Morges par les soins des agents municipaux, en partie englobé dans la collection particulière d'Adrien Colomb, directeur du Musée archéologique de Lausanne. Malheureusement cet auteur, qui s'était réservé la surveillance des fouilles, n'a laissé aucune note à leur sujet. Après sa mort, survenue en 1901, je me suis senti libre de suivre à cette étude, et de 1904 à aujourd'hui j'ai procédé à l'ouverture de vingt et une tombes diverses. Le mobilier que j'y ai trouvé est déposé au Musée de Lausanne; j'en ai donné la description dans *l'Indicateur d'antiquités suisses*, Zurich, 1908 et 1909. Je ne reprends pas ici cette longue énumération de détails, je me borne à répéter les principales déductions que j'en ai tirées; elles suffiront à justifier les thèses historiques qui en découlent tout naturellement.

¹ F.-A. FOREL, le Léman, III 472, Lausanne, 1904.

² Lettre de L. REYNIER. Feuille du canton de Vaud X, 63, Lausanne, 1823.

1° C'est un cimetière en terre plate, sans tumulus ou amoncellement de terre sur les tombes, sans stèles s'élevant au-dessus du sol; les tombes devaient cependant être signalées par quelque indice extérieur, jardinet ou stèle en bois, car elles ne se superposent nulle part, comme cela serait arrivé si le hasard avait seul fixé le lieu d'une tombe nouvelle.

2° Les tombes sont en ordre dispersé et non à la ligne; elles sont distantes de cinq à dix ou quinze mètres, sans alignement reconnaissable.

3° Les tombes sont de types très divers; il y a mélange de sépultures à inhumation et de sépulture à incinération.

4° Dans les tombes à inhumation le squelette est étendu sur le dos, en terre libre, sans attitude repliée. Pas de chambre mortuaire, de caveau, de ciste, pas traces évidentes de cercueil en bois. Pas d'orientation de squelette; l'axe de la tombe est dans un azimut quelconque.

5° Le squelette était paré de quelques bijoux, bracelets, bagues, chaînes d'anneaux, épingles de bronze; jamais d'armes, d'outils, pas un seul couteau. Au pied du squelette, dans quelques cas, un monument souterrain recouvert parfois par une dalle horizontale, consistait en une vaisselle funéraire de vases de formes diverses, jusqu'à des « piles d'assiettes », trois ou quatre sébiles et plus étant entassées les unes sur les autres.

6° Deux crânes ont été reconstruits et mesurés. L'un est dolichocéphale, indice 71,5, l'autre mésaticéphale, indice 78. Il y avait donc déjà diversité dans les caractères zoologiques de la population humaine.

7° Dans les tombes à incinération les fragments d'os calcinés sont, ou bien enfermés dans un vase, « urne cinéraire », ou bien, et c'est le cas le plus fréquent, étendus au fond de

la tombe en un « foyer » de cendres et de charbons. Tout indique que l'incinération ne se faisait pas sur place et que le bûcher mortuaire était situé quelque part en dehors du cimetière.

8° L'analyse des débris osseux montre qu'il n'y a pas mélange d'os animaux au milieu des os humains, donc pas de sacrifice de bestiaux sur le bûcher funèbre; dans chaque foyer, ou urne cinéraire, il y a les restes d'un seul cadavre, donc pas de sacrifices humains.

9° Au milieu des cendres du foyer on trouve parfois les débris calcinés de bijoux, aiguilles, bagues, rouelles, larmes de bronze fondu; le cadavre avait été incinéré vêtu de ses habits, et les fragments de bronze étaient restés mêlés aux cendres lors de leur transfert dans la fosse.

10° Les sépultures à incinération sont de types divers. Les unes, en terre libre, une fosse creusée en terre, avec ou sans dalle horizontale sur le foyer ou sur la vaisselle funéraire; les autres dans un caveau mortuaire, un ciste de dalles brutes, ou à peine travaillées, cuboïde, d'un mètre de côté, le fond étant un pavé de galets ou le sable naturel.

11° Le mobilier consiste en une vaisselle funéraire comme celle des tombes à inhumation; le nombre des vases varie de un à douze et plus, de types divers, urnes, gobelets, pots, sébiles, piles d'assiettes. Tous, sauf les urnes cinéraires, ne contiennent rien de reconnaissable; les matières qu'ils renfermaient ont disparu; c'étaient donc des matières organiques, lait, bière, grains, etc., qui ont été détruites par putréfaction. Nous avons évidemment affaire à des « vases funéraires » déposés dans la tombe pour offrir des aliments au défunt, pour son voyage posthume. Cette attribution est confirmée par la trouvaille, dans une tombe, au milieu du foyer et de la vaisselle, du squelette d'une jambe antérieure d'une jeune Chèvre, os non calcinés, articulations en place;

c'était un jambon, une « jambette » en terme de cuisine, garni de la viande quand il a été déposé dans la tombe, évidemment un présent funéraire. Aliments renfermés dans les vases funéraires, jambette de chèvre, piles d'assiettes pour les repas funèbres, tout cela était offert au petit tas de cendres auquel était réduit le corps du défunt. Ce n'est pas dépasser les prémisses que de conclure à une croyance à l'immortalité de l'âme, disons plus simplement à la séparation de l'âme et du corps. Le corps était supprimé après la crémation; l'âme subsistait puisqu'on lui donnait des aliments.

C'est la première fois que nous constatons dans l'ethnologie des Palafitteurs une notice psychologique de cet ordre, très commune dans l'histoire de l'humanité. Et si nous pouvons attribuer à nos lacustres des idées philosophiques aussi transcendantes, ne devons-nous pas aller plus loin et leur supposer une caste de prêtres qui, seuls, auraient eu la continuité d'école suffisante pour élaborer et formuler des théories compliquées, telles que celle de la dualité de l'âme et du corps, et de la survivance de la première après la mort?

120 L'âge de ce cimetière est déterminé par l'absence d'outils et d'armes de pierre, par l'absence d'objets de fer, par la présence de bronzes et de poteries, tous des types de l'âge du bronze. La détermination est précisée entre autres par la trouvaille au Boiron d'un bracelet à décoration compliquée identique à l'un de ceux de la grande cité lacustre de Morges; d'un bracelet identique à l'un de ceux du palafitte de Montbec, au lac de Neuchâtel; par l'impression au fond de deux sébilles d'une marque de potier représentée par une rosette à trois cercles concentriques, dont la matrice se retrouve dans les faces plates d'épingles en tête de pavot, ou mieux encore dans certaine épingle à tête plate, également de Montbec; une telle signature date incontestablement

ces pièces de céramique. Le cimetière du Boiron est certainement du bel-âge de bronze des Palafitteurs¹.

Des faits très semblables à ceux que je viens de constater au Boiron peuvent se retrouver dans ce que nous connaissons d'un cimetière fouillé en 1866 par M. Aloïs Revilliod de Muralt à la Moraine près Saint-Prex; je l'ai décrit dans le VII^e rapport de Keller, p. 49, Zurich 1876. On pourrait aussi probablement y rattacher les trouvailles faites en 1876 et 1877 à Montreux, décrites par le professeur L. Rode dans le VIII^e rapport de Keller, p. 40, Zurich 1879; les détails racontés par l'auteur sont assez confus, mais les pièces conservées dans le Musée de Montreux sont très caractéristiques, incontestablement du bel âge du bronze. De ces rapprochements je conclus que les faits constatés au Boiron ne sont pas isolés et uniques, qu'ils représentent probablement des coutumes communes au peuple d'alors, et je me sens autorisé à formuler une première thèse :

I. — *Le cimetière du Boiron était le champ funèbre d'un village de Palafitteurs du bel âge du bronze.*

La diversité de type des sépultures que j'ai rencontrées au Boiron, à côté les unes des autres, et qui appartiennent manifestement à une même agglomération humaine, est fort instructive. Elle nous apprend qu'il n'y avait pas alors de règlements municipaux impératifs pour les rites funéraires, et qu'une grande liberté était laissée à ce sujet.

Cela étant, il n'y a pas d'objection fondamentale à rapporter aux Palafitteurs bon nombre de tombes, de types divergents, fouillées jusqu'ici en diverses localités de la Suisse. Mais le cimetière du Boiron est le plus complet qui

³ Je répète ici les réserves sérieuses que j'ai inscrites ailleurs. Les faits sur lesquels je me fonde dans l'étude du cimetière du Boiron sont en trop petit nombre : pour plusieurs observations je suis réduit au témoignage d'autrui. Je demande donc leur vérification, leur confirmation et leur réfutation partout où d'heureuses découvertes permettront une critique utile de mes allégations. Je m'inclinerai devant des faits mieux constatés.

nous soit connu de ces époques, et il doit être considéré comme représentatif des mœurs funéraires des Palafitteurs.

D'une part, l'unité des Palafitteurs dans toute la série de leur développement historique, depuis les premiers temps néolithiques jusqu'à l'aurore de l'âge du fer, est indiscutable; d'autre part, les mœurs funéraires ont un caractère traditionnel, difficilement variable, persistant, c'est un fait de vérité banale; je me sens donc autorisé à espérer que l'on retrouvera un jour des cimetières analogues à celui du Boiron, mais plus anciens, les champs de repos des villages lacustres néolithiques. En attendant j'essaierai de tirer de la découverte, très précieuse du Boiron, les déductions générales qu'elle nous offre.

(*A suivre.*)

F.-A. FOREL.

LAUSANNE EN IMAGES.

ESSAI D'ICONOGRAPHIE

Vues prises du Signal, de Montmeillan, de la vallée du Flon,
du Calvaire.

(Suite.)

Date aproxim.
de la vue.

1879 Lausanne et la vue du lac, gr. sur bois 190-135, prise des environs du Signal (ex. la Suisse de Gourdault).

— Rnesing Th. et Kirchner, *ft.*

Lausanne, le Signal, gr. sur bois 170 111, vue de la Cité et du quartier de la Barre. (Ex. la Suisse de Gourdault.)

1885 Nacher J., ing. *ft.*

La Cité de Lausanne prise du Calvaire, avec armes dans l'angle supér. droit. Gd. in-fol. Coll. G.-A. Bridel.